

CONSEIL D'AGGLO

Jeudi 11 avril

FINANCES



DÉCRYPTAGE PAR JEAN-PIERRE MOURE

Président de Montpellier Agglomération

Soutenir l'économie locale tout en préservant les ressources de nos ménages et de nos entreprises, c'est le défi que j'ai relevé en préparant le budget 2013. J'ai donc décidé de ne pas augmenter les taux des différents impôts perçus par la collectivité. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) reste stable pour la 5^e année consécutive à 11,25%. La Contribution Foncière des Entreprises (CFE), acquittée par les entreprises, est contenue à 36,58%, de même que la Taxe d'Habitation à 12,08%, la Taxe sur le Foncier Bâti (0,17%) et

la Taxe sur le Foncier Non Bâti (5,69%).

Cette bonne gestion nous permettra de maintenir un haut niveau d'investissement et de réaliser les équipements nécessaires au développement du territoire, afin de soutenir l'économie et l'emploi local. Montpellier Agglomération pourra ainsi continuer à assurer un service public de qualité, au bénéfice de tous les habitants. En ces temps de crise et de défis pour l'avenir, Montpellier Agglomération est plus que jamais aux côtés des entreprises et des ménages du territoire pour préserver leurs ressources.



Pas d'augmentation
des impôts

MUSÉE FABRE

GRATUITÉ POUR LES PERSONNES
HANDICAPÉES



Les bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ont désormais droit à la gratuité de la visite libre du musée Fabre et au tarif réduit pour les visites guidées et pour les visites adaptées (langue des signes, tactiles...). Les accompagnants de personnes en situation de handicap bénéficient également de la gratuité. Par ailleurs, le musée Fabre intensifie sa politique en direction des familles et de la petite enfance : les crèches et assistantes maternelles bénéficient des mêmes tarifs que les écoles et centres de loisirs. Le tarif des visites guidées familiales est également simplifié à 5€ afin de faciliter la vente en ligne.

AGENDA / jeudi 23 mai / 18h / C'est la date du prochain conseil d'Agglomération

/// ASSAINISSEMENT

UNE NOUVELLE STATION D'ÉPURATION POUR SAINT GENIÈS DES MOURGUES ET SUSSARGUES

La station d'épuration de Sussargues et Saint Geniès des Mourgues, dont la construction commencera fin 2013, est la dernière du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). Voté en 2005, ce Schéma, qui a coûté 375 M€, soit l'équivalent d'une ligne de tramway, a permis de remplacer 27 stations obsolètes par 12 stations modernes et performantes. Cette station traitera les eaux usées de 7 200 équivalents/ habitants, à un niveau de traitement très exigeant, qui va au-delà des réglementations, notamment pour l'azote et le phosphore. Elle rejettera des eaux de qualité « baignade » dans le ruisseau du Font Rouge, l'affluent de la Viredonne qui se jette dans l'Étang de l'Or, et permettra ainsi de lutter contre l'eutrophisation des milieux naturels. D'un coût de 2,5 M€, cette station d'épuration intercommunale sera livrée fin 2014.



/// CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

THIERRY AUFRANC ENTRE AU CONSEIL



À la suite du recensement de l'INSEE, Montpellier Agglomération a attribué un nouveau siège à la commune de Grabels, proportionnellement à son poids démographique. Thierry Aufranc, adjoint aux Finances à Grabels, a été désigné par son conseil municipal pour siéger au Conseil d'Agglomération, aux côtés du maire de Grabels, René Revol. Né le 9 juin 1969, technicien informatique de profession, Thierry Aufranc est membre de la Commission Développement Durable Énergies nouvelles et Gestion des temps, et de la Commission Finances.

6.35 M€ de garanties pour les bailleurs sociaux

Montpellier Agglomération a pour objectif de réaliser 1 400 logements locatifs sociaux et 175 logements en location-accession en 2013. Lors du conseil du 11 avril, des garanties d'emprunt ont été accordées à différents bailleurs sociaux pour un montant total de 6,35 M€ à la réalisation des programmes suivants : 51 logements à la ZAC des Constellations, près du terminus de la ligne 3 à Juvignac, 22 logements sociaux boulevard Paul Valéry à Montpellier et 9 logements dans le quartier Maurin à Lattes ainsi que 28 logements en location-accession à la ZAC Roque Fraïsse à Saint Jean de Védas.



+d'infos

Suivez le conseil du jeudi 23 mai en direct, dès 18h, sur montpellier-agglo.com